

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, et le jeudi 14 avril à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 7 avril 2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Albert ANDREVON, Maire de la commune.

Présents : A.Andrevon, M.Augoyat, M.Azy, Y.Cottavoz, A.Fender, J.Gerbaux, P.Manjarrès, J.Marron, G.Trumaut,

Absents avec pouvoir : C.Cucchetto pouvoir à M.Augoyat

Absents : A.Caïato, G.Piroit

Secrétaire de séance : G.Trumaut

Ouverture de la séance à 20h40

AFFAIRES GENERALES

Délibération n°1 - approbation du Compte Administratif 2010

Monsieur le Maire analyse le comparatif des comptes administratifs 2009 et 2010. Les produits exceptionnels sont générés par la perception de l'assurance de l'Eglise et la vente d'un terrain communal.

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2010.

1/Investissement :

• Résultat de clôture 2009 :	- 23 266,33 €
• Montant des dépenses 2010 :	1 241 112,00 €
• Montant total des recettes 2010 :	1 022 563,00 €
• Résultat de l'exercice 2010 :	218 549,00 €
• Résultat de clôture 2010 :	+ 275 331,00 €

2/Fonctionnement :

• Résultat de clôture 2009 :	419 556,19 €
• Montant total des dépenses 2010 :	1 516 190,00 €
• Montant total des recettes 2010 :	2 007 670,00 €
• Résultat de l'exercice 2010 :	339 530,00 €
• Affectation du résultat de l'exercice 2010 :	242 875,00 €
• Résultat de clôture de l'exercice 2010 :	275 331,00 €

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur Trumaut prend la présidence de la séance et fait procéder au vote du compte administratif 2010.

Vote pour : 9 voix

Monsieur le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Délibération n°2 - vote des taux d'imposition 2010

Pour l'année 2011, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition au même niveau que l'année 2010.

- ❖ Taxe d'habitation : 9,23 %
- ❖ Taxe sur le foncier bâti : 20,94 %
- ❖ Taxe sur le foncier non bâti : 95,72 %

Vote pour à l'unanimité

Délibération n°3 – vote du budget primitif 2011

Monsieur le Maire informe que le budget sera marqué par un effort d'investissement centré sur la reconstruction de l'école élémentaire qui accueillera une classe supplémentaire à la rentrée.

Nous payons moins de charges du fait du transfert à la Communauté de Commune du Grésivaudan mais parallèlement les dotations en recettes diminuent d'autant.

Pour les charges de personnel, il faut tenir compte des services mis en place et de l'évolution des carrières.

La présentation du budget est faite par l'adjointe aux finances.

- 1) section de fonctionnement : elle s'équilibre à 1 449 252,00 €

Les dépenses (en €) :

011 – charges à caractère général	484 190,00 €
012 – charges de personnel	719 394,00 €
65 – autres charges de gestion courante	167 768,00 €
66 – charges financières	45 400,00 €
67 – charges exceptionnelles	62 500,00 €
022 – dépenses imprévues	20 000,00 €

Les recettes (en €) :

013 – atténuations de charges	2119,00 €
70 – produits des services	154 806,00 €
72 – travaux en régie	10 000,00 €
73 – impôts et taxes	884 040,00 €
74 – dotations et participations	348 591,00 €
75 – autres produits de gestion courante	14 000,00 €
76 – produits financiers	700,00 €
77 – produits exceptionnels	52 540,00 €
002 – excédent de fonctionnement reporté	32 456,00 €

2) section d'investissement : elle s'équilibre à 1 212 551,00 €

Les dépenses (en €) :

040 – travaux en régie	10 000 €
16 – remboursement d'emprunts	180 782,00 €
20 – immobilisations incorporelles	43 200 €
204 – versement de subvention d'équipement	20 000 €
21 – immobilisations corporelles	221 000,00 €
23 – immobilisations en cours	605 000,00 €
restes à réaliser 2009	132 569,00 €

Les recettes (en €) :

10 – dotations (FCTVA)	60 000,00 €
1343 – PAE	100 000,00 €
13 – subventions (hors PAE)	309 677,00 €
16 – emprunts	500 000,00 €
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	242 874,00 €

Il est proposé d'affecter la somme de 242 874,00 € à l'article 1068

Vote pour à l'unanimité

INFORMATION

- ✓ Information sur l'exercice RICHTER 38.

Fin de la séance à 21h35.

Fait à Lumbin le 18 avril 2011

Le Maire,
A.ANDREVON